

Nantes, le 2 février 2017

Madame Le Proviseur

Aux futur(e)s étudiant(e)s et étudiant(e)s

Secrétariat du
Proviseur Adjoint
chargé des CPGE

Dossier suivi par
Laurine MACE

Téléphone : 02 51 81 86 10
FAX : 02 51 81 96 96
E-Mail: ce.0440021.j
@ac-nantes.fr

1, rue G. Clemenceau
B.P. 74205
44042 NANTES Cedex 1

**Objet : Campagne du dossier social étudiant (DSE)
Année universitaire 2017-2018**

La campagne du dossier social étudiant (DSE) 2017-2018 est ouverte.

Le DSE est la procédure qui permet aux futur(e)s étudiant(e)s et étudiant(e)s de demander pour la rentrée 2017, l'attribution de :

- 1) Une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur
- et/ou
- 2) Un logement universitaire en résidence du Crous.

Le DSE doit être constitué chaque année par internet du 15 janvier au 31 mars 2017 via le portail de la vie étudiante en se connectant à l'adresse du Crous (www.crous-nantes.fr).

Dès à présent (et avant la fin mars pour une demande de logement), vous devez suivre les 3 étapes nécessaires à la constitution de votre DSE :

- 1) Vous saisissez votre DSE en suivant les étapes indiquées.
- 2) Vous recevez alors votre DSE par courrier électronique avec des informations pour la suite de la procédure
- 3) Vous devez éditer votre dossier reçu par courriel, le vérifier, y joindre les pièces demandées et l'envoyer à l'adresse suivante :

Crous de Nantes
TSA 42000
53102 MAYENNE Cedex

Vous pouvez à tout moment suivre l'avancement de votre DSE sur le portail du Crous avec votre mot de passe.

Je vous informe qu'un étudiant non boursier peut prétendre à un logement dans la limite des disponibilités.

Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez des informations dans le guide du dossier social étudiant. Pour tous renseignements complémentaires, nous sommes à votre disposition.

Cordialement.



Le Proviseur,

C.RAGUIDEAU